

# Les programmes européens

« L'Europe pour les citoyens »  
et  
« Jeunesse en action »



## L'Europe pour les citoyens : objectifs

Développer la citoyenneté de l'Union européenne

Forger un sentiment d'identité européenne

Améliorer la compréhension mutuelle des citoyens européens

Groupe cible : les citoyens

- Soutien des activités et des organisations en faveur de la promotion d'une « citoyenneté européenne active »

## Objectifs spécifiques

- rapprocher les individus des communautés locales de l'UE
- favoriser l'action, les débats et la réflexion en matière de citoyenneté européenne et de démocratie
- rendre l'idée de l'Europe plus tangible pour ses citoyens
- encourager l'interaction des citoyens et des organisations de la société civile

**Budget** : 215 millions d'euros pour 2007-2013

Appels à propositions/Subventions

**Gestion** : la CE et l'agence exécutive EACEA à Bruxelles

**Pays participants** : les 27 Etats membres de l'UE, la Croatie, Macédoine

Thèmes prioritaires permanents

L'avenir de l'Union européenne  
Citoyenneté européenne active

Thèmes prioritaires annuels

Dialogue interculturel, bien être des gens en Europe, impact des politiques communautaire

## Bénéficiaires des subventions

- autorités et organisations locales,
- organismes de recherche et de réflexion sur les politiques publiques européennes,
- groupes d'initiatives,
- organisations de la société civile,
- organisations non gouvernementales,
- syndicats,
- établissements d'enseignement,
- organisations actives dans le domaine du bénévolat,
- organisations actives dans le domaine du sport amateur, etc.

## Thèmes prioritaires permanents

L'avenir de l'Union européenne  
Citoyenneté européenne active

## Thèmes prioritaires annuels

Dialogue interculturel  
Bien être des gens en Europe  
Impact des politiques communautaires

# Actions

## **Jumelages de villes**

Projets citoyens

Soutien aux organisations de la société civile

Evènements à haute visibilité

Etudes

Mémoire / nazisme et stalinisme



**Des citoyens actifs  
pour l'Europe**

## **Jumelages de villes**

**45 % du  
budget  
total du  
programme**

- **1. Rencontres de citoyens liées au jumelage de villes**
- **2. Réseaux de villes jumelées**

# Jumelages de villes

## 1. Rencontres de citoyens liées au jumelage de villes

Renforcer l'adhésion à l'intégration européenne

Renforcer le dialogue interculturel

Favoriser la participation civile active au niveau local

**Actions** : conférences et ateliers d'au moins 25 participants ( ! nombre max d'élus)

### Qui ?

- les municipalités ou leurs comités de jumelage
- les autorités locales ou régionales
- les associations représentant des autorités locales

**Partenariat** : au moins 2 municipalités d'au moins 2 pays participants dont l'un au moins est un État membre de l'UE

**Durée** : maximum 21 jours

**Subvention** : entre 2500 et 22 000 euros par projet

# Jumelages de villes

## 1. Rencontres de citoyens liées au jumelage de villes

### Calendrier

	Date limite d'introduction de candidature	Pour des projets commençant entre
<b>Action 1 Mesure 1.1 Rencontres de citoyens liées au jumelage de ville</b>		
Phase 1	1er Septembre	<b>1er Janvier</b> et <b>30 Septembre</b> de l'année suivant la date limite
Phase 2	1er mars <b>UPDATE!</b> 19/12/2008	<b>1er Juin</b> de la même année que la date limite et <b>28 Février</b> de l'année suivant la date limite
Phase 3	1er Avril	<b>1er August</b> de la même année que la date limite et <b>30 April</b> de l'année suivant la date limite
Phase 4	1er Juin	<b>1er Octobre</b> de la même année que la date limite et <b>30 Juin</b> de l'année suivant la date limite

# Jumelages de villes

## 2. Réseaux de villes jumelées

Mise en réseau thématique

Coopération multilatérale/Dimension stratégique des jumelages

Coopération durable, dynamique et diversifiée

### Qui ?

- les municipalités ou leurs comités de jumelage
- les autorités locales ou régionales
- les associations représentant des autorités locales

### Durée

- La durée maximale de chaque événement est de 21 jours

**Subvention** : entre 10 000 et 150 000 euros

### Actions : conférences et ateliers

thématiques, les outils de communication

Au moins trois événements doivent être prévus par projet (max 24 mois)

### Partenariat

- Municipalités d'au moins 4 pays participants, dont au moins un est un État membre de l'UE
- Au moins 2 municipalités participant au projet sont liées par un accord de jumelage ou ont entrepris d'établir un tel accord

# Jumelages de villes

## 2. Réseaux de villes jumelées

### Calendrier

<b>Action 1 Mesure 1.2 Réseaux de villes jumelées</b>		
Phase 1	1er mars <b>UPDATE</b> 19/12/2008	<b>1er Juin</b> et <b>30 Décembre</b> de la même année que la date limite
Phase 2	1er Septembre	<b>1er Janvier</b> et <b>30 Mai</b> de l'année suivant la date limite

**Une société civile  
active en Europe**

**Coopération entre des organisations  
la société civile au niveau européen**

- Action, débats et réflexion en matière de citoyenneté européenne et de démocratie, de valeurs et de patrimoine communs et de culture

## Mesures

1. Soutien structurel aux organismes de recherche et de réflexion
2. Soutien structurel aux organisations de la société civile au niveau européen
3. Financement de projets lancés par des organisations de la société civile

Date limite annuelle : 15 mars 2009

Subvention entre 10 000 et 55 000 euros

**Une mémoire  
européenne active**

**Préserver la mémoire du passé**

- des projets liés à la préservation des principaux sites et mémoriaux en rapport avec les déportations massives, les anciens camps de concentration et autres sites nazis
- des projets liés à la commémoration des victimes des exterminations et des déportations massives associées au stalinisme

Date limite annuelle : 30 avril 2009

Soutien : entre 10 000 et 55 000 euros

## L'information sur le programme

- **le guide du programme 2009 :**

[http://ec.europa.eu/citizenship/how-to-participate/doc92\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/citizenship/how-to-participate/doc92_fr.htm)

→ objectifs, mesures, critères de sélection, procédures...

- **le site de l'Agence EACEA :**

[http://eacea.ec.europa.eu/citizenship/index\\_fr.php](http://eacea.ec.europa.eu/citizenship/index_fr.php)

→ information générale, formulaires d'application, FAQ...



# Le programme européen Jeunesse en action

2007 - 2013

# Éléments généraux

**Programme de mobilité pour les jeunes :**  
**13- 30 ans**

Budget : 885 millions d'euros

**! Education non formelle : hors cadre scolaire ou professionnel**

## **Pays participants**

- 27 États membres de l'Union européenne
- Islande, Liechtenstein et Norvège
- Turquie
- Seulement pour certaines actions : pays du voisinage (Sud + Est) et autres pays du monde

## **Gestion**

Agence EACEA et agences nationales  
Correspondant en région (DRJS)

## **Objectifs**

Cofinance des projets jeunesse qui visent à :

- favoriser la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse
- promouvoir la citoyenneté active des jeunes
- favoriser la compréhension mutuelle entre jeunes de différents pays
- améliorer les capacités des organisations de la société civile dans le domaine de la jeunesse

## **Qui ?**

Cibles : les jeunes et les travailleurs du secteur de la jeunesse

Porteurs : association, autorité locale/régionale, groupe de jeunes

# Les 5 volets du programme

# Jeunesse pour l'Europe

Appel à propositions permanent, 5 dates de dépôts par an.

## Les pays participants au Service volontaire européen

■ Les volontaires français ne peuvent pas réaliser de SVE en France mais peuvent partir dans l'ensemble des autres pays éligibles du PEJA : pays «Programme», pays «Partenaires voisins de l'UE» et pour quelques projets dans les pays «Partenaires dans le reste du monde».

■ Les 31 pays «Programme» : les 27 Etats membres de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède) ; Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie.

■ Les pays «Partenaires voisins de l'UE» (3 zones géographiques) : l'Europe du Sud-est (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Serbie, Kosovo) ; l'Europe orientale et Caucase (Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie, Fédération de Russie, Ukraine) ; les pays partenaires méditerranéens (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Autorité palestinienne de la Cisjordanie et la Bande de Gaza, Syrie, Tunisie).

■ Les «Autres pays Partenaires dans le reste du monde» : Pays ACP d'Afrique, Caraïbes, Pacifique, Pays d'Amérique Latine, Asie.



Les autres volets : appels à propositions spécifiques

## Informations sur le PEJA

- **l'Agence EACEA**

[http://eacea.ec.europa.eu/youth/index\\_en.php](http://eacea.ec.europa.eu/youth/index_en.php)

Les informations générales, les appels à propositions spécifiques..

- **L'agence française du PEJA**

<http://www.injep.fr/-Actions-europeennes-.html>

Les informations et modalités pour les candidatures aux appels à propositions permanents..

- **Le guide du programme**

[http://eacea.ec.europa.eu/youth/programme/programme\\_guide\\_fr.php](http://eacea.ec.europa.eu/youth/programme/programme_guide_fr.php)

**Plus d'informations**  
**[office@bfce.eu](mailto:office@bfce.eu)**